

Gabriel Gagnon
sociologue, département de sociologie, Université de Montréal
(1974)

“Coopératives, politique et développement”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca
Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Gabriel Gagnon, "Coopératives, politique et développement" (*). Un article publié dans la revue *Sociologie et sociétés*, vol. 6, n° 2, novembre 1974, pp. 87-100. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

M. Gabriel Gagnon, sociologue, est professeur de sociologie au département de sociologie de l'Université de Montréal.

[Autorisation confirmée par l'auteur, dimanche 28 mars 2004, de diffuser cet article, ainsi que plusieurs autres.]

lheureux.gagnon@sympatico.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 12 novembre 2004 à Chicoutimi,
Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Table des matières

Introduction

I. Le Sénégal

II. Cuba

III. La Tunisie

IV. Coopératives, politique et classes sociales

Résumé

Gabriel Gagnon,
"Coopératives,
politique et développement" (*).



Un article publié dans la revue *Sociologie et sociétés*, vol. 6, n° 2, novembre 1974, pp. 87-100. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

[* Ce texte reprend l'essentiel d'une communication présentée au XXIXe Congrès de l'Institut international de sociologie tenu à Alger du 25 au 30 mars 1974.]

Introduction *

[Retour à la table des matières](#)

Depuis la fin de la dernière guerre, le système coopératif a été présenté par la plupart des organismes internationaux comme une panacée aux difficultés économiques des paysans des pays du Tiers monde, comme la voie privilégiée de leur accession à la modernité et surtout comme l'instrument irremplaçable de leur participation aux projets de développement.

Cette idéologie optimiste commence à être remise en question ¹ alors que la perspective théorique dominante chez les idéologues du développement est attaquée à la fois par les théoriciens marxistes du néo-impérialisme ² et par les critiques de la croissance continue des pays capitalistes.

Loin d'être un instrument neutre de développement, valable dans tous les contextes sociaux, le système coopératif ne dissimulerait-il pas un fort caractère de contrainte politique et culturelle ? Son idéologie ne tendrait-elle pas à masquer un certain nombre de réalités ayant trait en particulier à la structure

* Ce texte reprend l'essentiel d'une communication présentée au XXIXe Congrès de l'Institut international de sociologie tenu à Alger du 25 au 30 mars 1974.

¹ Orlando Fals Borda, « Formation et déformation de la politique coopérative en Amérique latine », *Bulletin de l'Institut international d'études sociales*, 1970, 7: pp. 130-160.

² Samir Amin, *l'Accumulation à l'échelle mondiale*, Dakar, Ifan et Paris, Anthropos, 1970 ; Samir Amin, *le Développement inégal*, Paris, Éditions de Minuit, 1973 ; Arrighi Emmanuel, *l'Échange inégal*, Paris, Maspero, 1969 ; André Gunder Frank, *le Développement du sous-développement : l'Amérique latine*, Paris, Maspero, 1972.

de classe des sociétés où il s'implante ? C'est à cette interrogation fondamentale que je voudrais tenter de répondre bien sommairement à partir d'un certain nombre d'observations recueillies sur le terrain.

Nous avons en effet eu l'occasion, mes étudiants et moi, au cours des dix dernières années, d'aller observer sur place l'évolution du système coopératif dans trois pays différents par la culture mais assez semblables quant au niveau de leur développement. Ces études sur le terrain ont été effectuées au Sénégal (1962-1963, 1967, 1971-1972), à Cuba (1966, 1967, 1972) et en Tunisie (1969-1970, 1971, 1973)³ où nous avons pu suivre d'assez près le développement puis l'échec relatif du mouvement coopératif. En effet, nous avons d'abord eu la possibilité d'observer sur le terrain en 1962-1963 la crise politique qui opposa le premier ministre Mamadou Dia au président Léopold Senghor autour de l'orientation du développement économique sénégalais⁴. À Cuba, nos principales études de terrain furent effectuées en 1966 et 1967, juste avant la « bataille des dix millions de tonnes » qui devait mettre en veilleuse les diverses formes d'organisation paysanne jusqu'alors encouragées par la révolution socialiste. En Tunisie, un projet conçu pour étudier la mise en coopératives de l'ensemble de l'agriculture, amorcée par le ministre Ben Salah en 1969, se transforma bientôt en une étude de la décoopérativisation, à la suite du conflit opposant le président Bourguiba à son ministre autour de cette question.

Nous nous trouvons donc en présence de trois expériences où la liaison recherchée entre les coopératives et le système politique suscite une crise ouverte ou latente dès qu'elle risque d'amener la transformation des structures de classe : elles évoluent toutes au détriment d'organismes dont l'idéologie dominante faisait pourtant une de ses caractéristiques, si l'on en croit les discours de Bourguiba, de Senghor ou de Castro⁵.

Nous analyserons donc brièvement chacun de ces cas pour en tirer un certain nombre de conclusions provisoires sur la nature du système coopératif et de son insertion dans une formation sociale ou une société globale, selon le vocabulaire que l'on préférera. Notre évaluation tiendra compte à la fois de la dimension économique, perçue en termes d'efficacité, et de la dimension politique, perçue en termes de « participation » paysanne à la structure du pouvoir et à la définition des objectifs de développement.

³ Je remercie Alfred Sicotte et Jules Savaria, du Département de sociologie de l'Université de Montréal, pour leur contribution importante au travail empirique et théorique dont cet article rend compte.

⁴ Gabriel Gagnon, *Associations économiques modernes et socialisme africain: l'expérience sénégalaise*, thèse de doctorat, Paris, E.P.H.E., 1965.

⁵ Une autre caractéristique des trois cas étudiés, intéressante d'un point de vue comparatif, réside dans le fait que le leadership politique de type charismatique qui y prévaut est demeuré le même depuis l'indépendance de 1956 en Tunisie, de 1960 au Sénégal, ou depuis la révolution de 1959 à Cuba.

I. - Le Sénégal

[Retour à la table des matières](#)

Au moment de son indépendance en 1960, le Sénégal, pays africain francophone le plus anciennement colonisé, décidait de se doter d'une politique de développement spécifique basée à la fois sur une planification économique nationale où le système coopératif jouerait un rôle dominant et sur une idéologie nouvellement définie par ses leaders d'alors, le président Léopold Sedar Senghor et le premier ministre Mamadou Dia⁶, le « socialisme africain ».

Cette nouvelle politique se concrétisa surtout par un certain nombre de réformes administratives concernant le milieu rural, en particulier le secteur arachidier. En effet, depuis la fin du siècle dernier, la culture de l'arachide a été imposée aux paysans sénégalais par le colonisateur français. La production d'arachides en coques passe ainsi de 200 000 tonnes autour de 1914 à 600 000 en 1936-1937 pour atteindre le record de 1 million de tonnes en 1965. L'importance de l'arachide au Sénégal ne s'est jamais démentie : elle constitue en effet les 3/4 du revenu monétaire agricole, participe pour environ 25% à la production intérieure brute et contribue à plus de 70% des exportations du pays⁷.

Tout en prévoyant diversifier peu à peu l'économie sénégalaise, le nouveau gouvernement, en particulier Mamadou Dia, principal responsable de la gestion économique, voulut d'abord améliorer le sort du paysan producteur d'arachides. Il s'agissait en premier lieu de supplanter l'économie de traite en lui enlevant son monopole extérieur et intérieur sur la commercialisation de l'arachide et des produits vivriers essentiels que sont au Sénégal riz et mil.

Cette nouvelle politique fut inaugurée par la création d'un Office de commercialisation agricole. Comme correspondants locaux de cet organisme gouvernemental, Dia favorisa la création de coopératives qui constitueraient la forme privilégiée de participation des paysans au développement du pays. Il chercha donc, dès le premier plan (1961-1964), à couvrir l'ensemble du pays

⁶ Léopold Sedar Senghor, *Nation et voie africaine dit socialisme*, Paris, Présence africaine, 1961 ; Mamadou Dia, *Nations africaines et solidarité mondiale*, Paris, P.U.F., 1960.

⁷ André Van Haeverbeke, *Rémunération du travail et commerce extérieur*, Université de Louvain, 1970.

d'un réseau de coopératives d'écoulement assurant à elles seules la commercialisation de l'arachide. D'abord restreintes à cette opération, les coopératives devaient petit à petit devenir multifonctionnelles en s'occupant de crédit et de consommation puis se transformer éventuellement en « coopératives de développement », nouvelle forme de communes autonomes inspirées du modèle yougoslave. De plus, alors que, dans ses débuts, le mouvement coopératif devrait être étroitement contrôlé et encadré par l'État, il deviendrait par la suite, petit à petit, un interlocuteur valable et autonome, organisé de bas en haut dans l'ensemble du territoire. Cette évolution serait assurée grâce à l'animation rurale, « véritable Révolution du peuple », méthode par excellence d'instauration d'un socialisme africain politiquement et économiquement démocratique. Plus qu'une méthode de développement, l'animation, avec ses paysans au niveau local, ses centres et ses fonctionnaires dans les régions et son bureau central au commissariat au Plan, devint vite en effet une institution autonome au sein de l'État et un pouvoir parallèle à celui du parti dans les campagnes sénégalaises.

Dès décembre 1962, une crise politique amenait la chute et l'emprisonnement du premier ministre Dia et de ses partisans : malgré certaines explications superficielles sur la rivalité parti -Assemblée nationale, cette crise semble bien avoir été le fruit de la résistance des notables locaux, en particulier des députés, partisans du libéralisme économique, aux efforts de Dia pour établir dans les faits son socialisme africain. Au moment où l'animation rurale s'attaquait au leadership des députés et des marabouts, où l'autonomie prévue du mouvement coopératif et son extension à l'ensemble du secteur de la consommation menaçaient grandes maisons d'import-export et petits commerçants africains, déjà exclus du secteur de l'arachide, le président Senghor mit un frein à des réformes de structure qui auraient rapidement mené à une mise en question fondamentale du pouvoir des élites traditionnelles alliées aux représentants locaux du capitalisme ⁸.

Des institutions comme les coopératives et l'animation demeurèrent restreintes à un rôle strictement technique et encadrées de très près par l'État et le parti. D'ailleurs, à partir de 1966, malgré un effort important du côté de la productivité, une baisse considérable d'abord dans le tonnage d'arachides récoltées puis dans la superficie consacrée à cette culture (583 000 tonnes sur 983 000 hectares en 1970-1971) indique les effets importants de la baisse du prix d'achat au producteur, la France ne soutenant plus les cours de l'arachide. Malgré une reprise en 1971-1972 (960 000 tonnes), due surtout à des primes spéciales d'ensemencement, il semble que le paysan sénégalais ait tendance à abandonner peu à peu l'économie arachidière pour se consacrer à la culture du mil et du sorgho, essentiellement à des fins d'autoconsommation.

Bien sûr, le système coopératif a continué à se développer. Formé de 1 750 unités de base en 1972, il commercialise toute la récolte arachidière

⁸ Gabriel Gagnon, *Associations économiques modernes et socialisme africain: l'expérience sénégalaise*.

depuis 1968. Il est cependant soumis à une double limitation qui, en plus des difficultés économiques exposées plus haut, réduit considérablement son rôle d'instrument de la participation paysanne.

Il est d'abord soumis à la tutelle rigide de la Banque nationale de développement du Sénégal (B.N.D.S.) et de l'Office national de coopération et d'assistance au développement (O.N.C.A.D.), réorganisé en 1971 comme condition d'obtention d'une aide de 2 milliards de francs C.F.A. octroyés par le Fonds européen de développement (F.E.D.) pour surmonter la crise arachidière. Ce contrôle du crédit et du matériel distribués aux coopérateurs comme du prix attribué à leur produit met les paysans sous la dépendance totale de l'État. Les calculs faits par Samir Amin⁹ montrent bien comment ce sont les paysans qui, par leur travail, contribuent à fournir le surplus nécessaire à l'entretien des fonctionnaires et aux investissements dans d'autres secteurs.

Par ailleurs, les nouvelles coopératives, s'étant presque toujours calquées sur des structures traditionnelles non encore transformées, ont très souvent contribué à les renforcer. Ceci s'applique en particulier à la confrérie islamique des Mourides¹⁰ qui, avec ses 500 000 adeptes, encadre une bonne partie des paysans de la zone arachidière. Il s'agit d'une sorte de féodalité agricole où les marabouts voient aux besoins économiques et religieux de fidèles qui, organisés en *daara*, ou villages communautaires de culture, travaillent à leur profit gratuitement pendant de longues années.

L'introduction d'engrais et d'unités de culture attelée, en l'absence d'une véritable réforme de la propriété traditionnelle, a aussi favorisé certains individus prééminents et contribué ainsi à l'accroissement de l'inégalité dans les campagnes, à une sorte de *Koulakisation* évidemment contraire à l'esprit du système coopératif.

Tout récemment, on a même assisté à un certain nombre d'attaques contre le système étatique de contrôle de la production agricole, venues des commerçants privés africains qui, vu leur faible rôle actuel, voudraient bien participer à la distribution du surplus accaparé par le secteur étatique. Cette offensive, teintée d'un certain nationalisme opposé à la « francophilie » de Senghor, ne s'est pas encore développée de façon significative pour l'avenir du Sénégal.

Après ce bref exposé, il est facile de constater comment un système coopératif d'abord conçu pour la libération des paysans est vite devenu un moyen de les mieux attacher au système capitaliste mondial par l'intermédiaire d'une classe politique dominante, recueillant au passage une partie du surplus dégagé par leur travail.

⁹ Samir Amin, *l'Afrique de l'Ouest bloquée*, Paris, Éditions de Minuit, 1971.

¹⁰ Donald Cruise O'Brien, *The Mourides of Senegal*, Oxford, Clarendon, 1971.

II - Cuba

[Retour à la table des matières](#)

Les principales étapes de la révolution cubaine et de son élément fondamental, la réforme agraire, sont assez bien connues et statistiquement fondées pour la période allant de 1959 à 1967 ¹¹.

Pour les sept dernières années, si l'on excepte un ouvrage récent ¹², des chiffres précis nous manquent. Nous tenterons quand même d'esquisser les grands traits de l'évolution des diverses formes d'organisation des paysans cubains depuis 1959.

La première loi de la réforme agraire, celle du 17 mai 1959, restreignait à 30 *caballerias* (405,6 ha) le maximum de superficie d'une exploitation rurale, sauf dans des cas exceptionnels : à la suite de son application, le secteur d'État comprenait 44% (3 903 300 ha.) de la superficie agricole totale et le secteur privé 56% (5 173 800 ha). De ces 56%, 36% correspondaient à des propriétés d'une superficie inférieure à 5 *caballerias* et 20% à des propriétés d'une superficie comprise entre 5 et 30 *caballerias*.

Pour des raisons techniques, tenant à la trop grande dispersion des parcelles nationalisées, et surtout politiques, les moyens propriétaires ruraux ayant commencé à s'opposer à la politique de Castro, on dut vite passer à une seconde loi de réforme agraire qui fit passer au secteur d'État toutes les exploitations de plus de 5 *caballerias* : ce secteur se trouvait donc riche de 5 513 700 ha (60,1% de la superficie totale), alors que le secteur privé n'en comptait plus que 3 563 100 (39,3%) ¹³.

Nous passerons sur les avatars du secteur étatique pour nous attacher exclusivement au secteur privé encadré depuis 1961 par un syndicat agricole unique, l'A.N.A.P., regroupant environ 200 000 paysans dans trois types d'organisations de base, les Associations paysannes, les Coopératives de crédit et de services et les Sociétés d'agriculture et d'élevage (*Agropecuaria*).

¹¹ René Dumont, *Cuba est-il socialiste ?* Paris, Seuil, 1970; Michel Gutelman, *L'Agriculture socialisée à Cuba*, Paris, Maspero, 1967; Léo Huberman et Paul Sweezy, *le Socialisme cubain*, Paris, Anthropos, 1970; K.S. Karol, *les Guérilleros au pouvoir*, Paris, Robert Laffont, 1970.

¹² J.J. Alphantery, *Cuba. L'autre révolution*, Paris, Éditions sociales, 1972.

¹³ Michel Gutelman, *L'Agriculture socialisée à Cuba*.

Les Associations paysannes, simples regroupements d'agriculteurs pour faciliter l'obtention de crédits et d'engrais, furent surtout populaires au début du processus révolutionnaire : on en comptait 2 600 en 1963.

Les Sociétés d'agriculture et d'élevage constituaient, aux yeux du gouvernement, la seule unité de production véritablement socialiste puisque les paysans y mettaient en commun terre et instruments de travail : au nombre de 265 en 1964, elles ne sont plus que 136 en 1967 pour un total de 1 707 membres.

La formule la plus répandue fut véritablement celle des Coopératives de crédit et de services : il s'agit d'associations paysannes mieux structurées où les membres s'associent seulement dans le but de recevoir des crédits et des fournitures matérielles de façon centralisée. Au nombre de 300 en 1961, ces coopératives sont 1 119 en 1967, regroupant 77 933 membres.

Deux des lignes de force de la politique agricole de Fidel Castro semblent avoir été le refus de créer des *minifundia* et la collectivisation lente et volontaire du secteur privé.

Au moment de nos études de communautés dans les régions de Pina del Rio et d'Oriente en 1966-1967, les membres des unités étudiées gardaient la propriété de leur terre et leur autonomie de gestion. Déjà cependant, on sentait une incitation assez forte de l'État, à travers les représentants locaux du parti et de l'A.N.A.P., pour que la Société agropéculaire s'intègre dans le plan national du sucre et pour que certains membres de la Coopérative de crédit et de services remettent leur terre à l'État contre un logement neuf et une compensation monétaire. Dans ce dernier cas, il s'agissait en général de terres contiguës, situées dans la partie la moins fertile de la communauté étudiée ¹⁴.

L'intégration progressive du secteur privé avait donc déjà commencé à cette époque sans provoquer de grands bouleversements, ce qui nous amène à douter du jugement sévère porté par Dumont ¹⁵ sur une soi-disant troisième réforme agraire qui aurait fait disparaître la paysannerie en tant que telle et l'aurait ainsi fait basculer du côté des opposants au régime.

En fait, le nouveau système adopté depuis 1967 est celui du « micro-plan »

« un accord est passé entre le petit agriculteur et l'État ; ce dernier s'engage à lui construire gratuitement une nouvelle maison dotée de tout le confort, une étable, une porcherie et une basse-cour ; en échange, le paysan accepte de cultiver le produit que lui proposera le gouvernement. Il bénéficie en outre

¹⁴ Alfred Sicotte, *Une coopérative de crédit et de services à Cuba*, thèse de maîtrise, Département d'anthropologie, Université de Montréal, 1968 ; Lise Rochon, *Une coopérative de production à Cuba*, thèse de maîtrise, Département d'anthropologie, Université de Montréal, 1970.

¹⁵ René Dumont, *Cuba est-il socialiste ?*

d'une aide en matériel agricole et en main-d'œuvre de la ferme d'État la plus proche. Jusqu'à la première récolte de la nouvelle culture, il percevra une indemnité mensuelle de 150 dollars et, bien entendu, lorsque la terre recommencera à produire, il recevra le produit de ses ventes. Enfin, il a le droit de conserver quelques hectares de la culture de son choix pour son autoconsommation ¹⁶ ».

Cette description théorique et idyllique du micro-plan ne semble pas encore correspondre à la réalité cubaine. En effet, jusqu'en 1970, la grande bataille des dix millions de tonnes de sucre a plutôt eu pour effet l'abandon relatif du secteur privé dont la main-d'œuvre était appelée à rejoindre l'ensemble de la population dans l'effort commun. Après l'échec de la campagne et l'auto-critique des dirigeants, la situation du secteur privé n'avait pas encore beaucoup changé en 1972 si l'on en croit la documentation recueillie à La Havane, puisque nous n'avons pu retourner dans les communautés déjà étudiées ¹⁷.

Il y a toujours 202 000 agriculteurs privés qui, avec leurs familles, regroupent environ un million de personnes et occuperaient encore 25% de la superficie agricole du pays: le secteur privé garde donc toujours son importance. Les 6 000 organismes de base de l'A.N.A.P. semblent être surtout des Associations paysannes et des Coopératives de crédit et de services puisque les Sociétés d'agriculture et d'élevage ne sont presque plus jamais mentionnées.

Dans son discours au 4e congrès de l'A.N.A.P., le 31 décembre 1971, Fidel Castro ne laisse aucun doute sur la place réservée au secteur privé. Ce qui déterminera son rôle futur, c'est sa participation à un certain nombre de plans (spécialisés, dirigés, intégrés) conçus par l'Institut national de la réforme agraire (I.N.R.A.), super-ministère de l'Agriculture. Dans ce cadre général, établi d'abord pour de strictes raisons de productivité, les organismes paysans de base conservent leur structure traditionnelle et les paysans la propriété de leur terre : ils sont d'ailleurs libres de participer ou non aux plans, d'autant plus que Castro admet ne pas encore disposer de toutes les ressources techniques qui leur permettraient de le faire. Par ailleurs, en dehors de leurs besoins d'autoconsommation, les paysans ne peuvent plus comme auparavant vendre une partie de leurs produits sur le marché libre : ils doivent tout vendre à l'État aux prix fixés par lui.

On voit donc comment, sans entraver directement les droits de propriété du secteur privé, l'État s'y est substitué presque complètement en ce qui concerne autant la planification agricole que la gestion économique. À ce moment, la forme coopérative ou non des unités de base n'a plus vraiment d'importance puisque la distribution du surplus au profit des paysans eux-mêmes ou des autres couches de la société est déterminée par les prix payés

¹⁶ J.J. Alphantery, *Cuba. L'autre révolution*, p. 49.

¹⁷ Anap, *Discurses, Acuerdos, Reglamento, Comunicado*, IV Congreso Campesino, Havane, 1972.

pour les produits agricoles. Ainsi le système coopératif est ici aussi mis à la remorque du pouvoir d'État qui demeure cependant théoriquement perméable aux désirs des paysans, exprimés par l'A.N.A.P. aux divers échelons administratifs.

III - La Tunisie

[Retour à la table des matières](#)

Au Sénégal et à Cuba, c'est à l'occasion de crises larvées qui le mettaient indirectement en cause que le système coopératif a été plus ou moins confisqué au profit de l'État et de la classe politique dominante ; en Tunisie, c'est le système coopératif lui-même qui s'est trouvé au centre d'une grave crise politique.

La Tunisie peut, elle aussi, être considérée comme un pays agricole sous-développé puisque l'agriculture y représente près d'un quart du P.I.B., occupant 51% de la population active. Au moment de son indépendance en 1956, elle opta pour une politique économique libérale, en collaboration avec la France, malgré les critiques de l'Union générale des travailleurs tunisiens (U.G.T.T.) qui préconisait déjà un socialisme authentique basé sur le système coopératif ¹⁸.

Ce n'est qu'en 1962 que la Tunisie devait finalement opter pour un « socialisme destourien » où l'intervention de l'État serait beaucoup plus accentué : une des premières manifestations de ce revirement fut en 1964 la nationalisation de toutes les terres de colonisation, environ 800 000 hectares. D'abord confiées à l'Office des terres domaniales (O.T.D.) ces terres servirent graduellement de noyaux pour l'établissement de coopératives constituées en y ajoutant les parcelles d'une partie des paysans du secteur traditionnel. Les chercheurs tunisiens ont très bien étudié cette période d'implantation du système coopératif ¹⁹.

¹⁸ Ahmed Ben Salah était alors secrétaire général de l'U.G.T.T. Il devait vite être remplacé par une personnalité plus soumise au parti dominant.

¹⁹ Ezzedine Makhlouf, « Structures agraires et modernisation de l'agriculture dans les plaines de Kef », *Cahiers du C.E.R.E.S.*, Série géographique I : 262, 1968 ; Abdelkader Zghal, *Modernisation de l'agriculture et populations semi-nomades*, La Haye, Mouton, 1967.

Malgré ce premier essor, il n'y avait en 1968 que 38% des terres cultivées dans le secteur contrôlé, dominé alors par les coopératives. Pour généraliser la planification dans l'agriculture, il fallait donc s'attaquer à la bourgeoisie agraire tunisienne qui se trouvait encore en possession de 700 000 hectares.

Ben Salah, détenteur, en plus de plusieurs autres ministères, du portefeuille du Plan des Finances, décide de s'attaquer à cette tâche. En janvier 1969, entièrement appuyé par le président Bourguiba, malade et qui lui fait pleinement confiance, il annonce une véritable réforme agraire qui devrait entraîner à brève échéance la collectivisation totale de l'agriculture tunisienne à l'aide de l'Union nationale de la coopération (U.N.C.) nouvellement créée. Alors qu'en six ans seulement 1 700 000 hectares avaient été organisés en coopératives, au 30 juin 1969, 1 592 unités coopératives de production encadraient déjà 295 414 paysans sur 3 800 000 hectares. À la fin d'août, en atteignait même 4 700 000 hectares, répartis entre 1 994 unités. C'est alors que se produisit la crise qui, une fois liquidée, ne laissera sur place, début 1971, que 358 unités sur 700 000 hectares. Que s'était-il passé entre temps ?

Si la politique de Ben Salah avait surtout pour but l'expropriation des grands et moyens propriétaires fonciers qui disputaient alors l'hégémonie à la nouvelle bourgeoisie étatique au sein du parti dominant, elle dut s'attaquer en même temps aux communautés agraires bien intégrées du Sahel et du Cap Bon où les petits paysans demeuraient fort attachés à leur parcelle de terre, à leur bétail et à leurs oliviers²⁰. Une opération qui, à travers une modernisation technique et organisationnelle de l'agriculture, aurait dû sceller l'alliance définitive des petits paysans, des ouvriers agricoles et de la nouvelle classe politique, eut au contraire pour conséquence, étant donné son caractère technocratique et précipité, de soulever les petits paysans contre le gouvernement : le président Bourguiba dut faire marche arrière, liquider Ben Salah et réaffirmer la place importante du secteur privé dans l'agriculture. Les seuls vrais bénéficiaires de l'opération, les grands propriétaires fonciers tunisiens, évitaient ainsi l'élimination sans avoir besoin d'intervenir directement. L'intervention de la B.I.R.D., qui finançait une bonne partie du système coopératif, avait aussi pesé lourd en coulisse dans la décision du gouvernement.

Un certain nombre d'observateurs ont analysé « l'Opération Ben Salah » en insistant sur ses faiblesses²¹ : quant à notre équipe, arrivée sur le terrain en septembre 1969, elle n'a pu assister qu'au démantèlement du mouvement coopératif tout en essayant d'observer les unités survivantes²².

²⁰ Cette politique était accompagnée d'une opération du même genre dirigée vers les commerçants qu'on cherchait aussi à regrouper en unités collectives.

²¹ Jean Chereil, « Les unités coopératives de production du Nord tunisien », *Tiers-Monde* 46, 1971 ; René Dumont, *Paysanneries aux abois*, Paris, Seuil, 1972 ; A. Godart, « Les unités de production agricole en Tunisie », R. Apthorpe (édit.), *Rural Cooperatives and Planned Change in Africa : Case Materials*, Genève, UNRISD, 1970, pp. 235-286.

²² Jules Savaria, *le Mouvement coopératif au Khanguet-El-Hadjadj* (Tunisie), thèse de maîtrise, Département d'anthropologie, Université de Montréal, 1971 ; Alfred Sicotte, *le Système coopératif tunisien*, thèse de doctorat, Département de sociologie, Université de Montréal, 1974 ; Madeleine Jacques, *Analyse de la condition de la femme dans une*

La principale bénéficiaire, disions-nous, de l'arrêt de la réforme agraire, fut la bourgeoisie terrienne tunisienne. Cette couche sociale, grâce à l'aide technique et financière de l'État, est en train de consolider et de moderniser ses entreprises : elle est d'ailleurs en symbiose avec la classe politique qui investit elle-même de plus en plus dans le commerce, l'industrie, le tourisme et la terre. Il se reconstitue ainsi une sorte de bourgeoisie nationale homogène de type capitaliste, intégrée directement au système mondial.

Le secteur étatique et coopératif est devenu un fouillis où coexistent de multiples formules de propriété et d'organisation²³ allant de l'ancienne coopérative à l'agro-combinat. Au Khanguet-El-Hadjadj, près de Grombalia, les quatre coopératives viticoles que nous avons choisi d'étudier en 1969 existent toujours : elles ont toutes connu des suppléments d'opération au cours de leur dernière campagne. Constituées essentiellement d'anciennes propriétés de colons français et italiens, elles n'ont jamais eu à tenir compte de l'apport de terres de propriétaires tunisiens, petits ou gros. Encore ici, cependant, le passage aux structures coopératives s'est souvent calqué sur la structure sociale antérieure : ainsi, la distribution des postes dans les conseils d'administration tient bien souvent compte de la distribution des grandes familles traditionnelles à l'intérieur des unités coopératives. Un élément surdéterminant, le rôle joué dans la structure organisationnelle de l'ancienne exploitation privée, vient s'ajouter à cette dimension : ceux qui y occupaient des postes de commande ont tendance à les retrouver au sein de l'unité coopérative, ce qui y perpétue une certaine inégalité.

Par ailleurs, l'étude de ces unités de production nous montre bien le rôle déterminant joué par l'État dans leur établissement puis dans leur contrôle financier et leur gestion technique. La seule liberté laissée aux coopérateurs était celle de l'organisation technique quotidienne de leur travail à l'intérieur des normes assez rigides imposées par les techniciens agricoles ou suggérées par la cellule locale du parti. Depuis l'arrivée, à l'été 1970, des deux techniciens agricoles nommés par l'O.T.D. pour remplacer les quatre anciens directeurs et intervenir directement dans la gestion des unités de production, on peut se demander si elles gardent des coopératives autre chose que le nom et la structure formelle. On semble même aller vers la constitution dans la vallée de deux ou même d'une seule ferme d'État. Si l'on se fie à cet exemple, il semble bien que le peu qui reste du système coopératif tunisien puisse disparaître au profit du secteur étatique, lui-même menacé par l'appétit de plus en plus vorace de la bourgeoisie foncière : on a déjà commencé à lui céder un certain nombre de terres domaniales.

coopérative du Nord de la Tunisie, thèse de maîtrise, Département d'anthropologie, Université de Montréal, 1974.

²³ E. Makhoulouf du C.E.R.E.S. (Centre d'études et de recherches économiques et sociales) de Tunis travaille actuellement à démêler ce fouillis. Ses recherches ont fait l'objet d'une communication au IXe Congrès international des sciences anthropologiques et ethnologiques (Chicago-septembre 1973) intitulée « Le politique et le technique dans le processus de collectivisation de l'agriculture ».

Il reste les petits paysans, avec ou sans terre, que le secteur moderne, privé, public, ou coopératif, refuse maintenant d'intégrer. La culture se concentre entre les mains des possesseurs de matériel et de capitaux qui sont les seuls à recevoir une aide de l'État. Le petit paysan en est réduit au sous-emploi à la campagne, au chômage urbain ou à l'émigration vers la France ou l'Allemagne, qui prend des proportions importantes depuis 1969.

D'après Dumont, l'agriculture tunisienne, loin de fournir un surplus à distribuer au reste de la société, demeure incapable d'assurer même son auto-financement. Les politiques actuelles, en accentuant la monoculture céréalière et la mécanisation contribuent au contraire à une dégradation du sol et à une désertification éventuelle ²⁴.

Ayant bloqué la réforme agraire, la classe politique tunisienne essaie donc de se mieux rattacher au système capitaliste mondial par le développement des ressources minières, de l'industrie et du tourisme : elle ne fait qu'accroître ainsi le caractère d'économie dominée et extravertie de la Tunisie actuelle.

IV - Coopératives, politique et classes sociales

[Retour à la table des matières](#)

Les analyses résumées ici ²⁵ montrent bien ce qui arrive lorsque le système coopératif, fidèle à sa dimension idéologique, cherche à dépasser le simple niveau de l'amélioration technique et du bien-être économique pour déboucher sur la politique et mettre en cause les structures agraires et l'organisation de classes qu'elles sous-tendent : il affronte vite alors des obstacles qui contribuent à le détruire ou à enrayer son développement.

1 - Dans le secteur agricole, le système coopératif est d'abord un mode d'organisation technique des ressources et des hommes en vue d'une meilleure production. Dans la majorité des cas où les coopératives agricoles réussissent, elles amènent une concentration et une modernisation de l'agriculture, accélérant ainsi la disparition du paysannat individuel. De ce strict point de vue, les coopératives agricoles, dans les trois cas étudiés, constituent une réussite économique relative pour la couche de paysans qu'elles réussissent à encadrer.

²⁴ René Dumont, *Paysanneries aux abois*, pp. 164-171.

²⁵ L'ensemble de ce travail fait l'objet d'un livre à paraître au cours de 1975.

Les coopérateurs tunisiens ont un revenu modeste certes, mais nettement supérieur à celui des autres paysans. Plusieurs paysans sénégalais ont réussi, grâce à l'arachide et aux coopératives, à maintenir leur revenu ou à l'améliorer malgré une dégradation de la situation dans les campagnes. Quant aux paysans cubains, tout le monde s'accorde à dire qu'ils ont été les premiers et principaux bénéficiaires de la révolution : le contrôle étatique sur leurs coopératives semble alors avoir eu surtout pour but de les empêcher de devenir une classe à part conservant sa mentalité individualiste dans un pays où l'on insiste tant sur la création d'un « homme nouveau ».

La conséquence fréquente de ce relatif succès économique est évidemment la constitution de nouveaux clivages dans des communautés villageoises jusqu'alors assez égalitaires. Ce phénomène, bien analysé par Meillassoux²⁶, est aussi une caractéristique de l'expérience sénégalaise : moins évident en Tunisie, où il renforce des clivages déjà existants, il n'a pas encore fait son apparition à Cuba.

2 - Mais le système coopératif n'est pas qu'une forme d'organisation techno-économique : il constitue aussi potentiellement un mouvement social. Cette double vocation apparaît clairement au moment de sa naissance au siècle dernier où, conjointement avec le syndicalisme, il cherche à lutter contre l'emprise grandissante du mode de production capitaliste. Tout au cours de leur développement ultérieur, les coopératives ont constamment oscillé entre leur désir de transformation globale de la société et leur insertion dans certains de ses maillons les plus faibles. On sait comment, dans les sociétés capitalistes, les coopératives ont finalement renoncé à leur rôle de mouvement social pour mieux s'intégrer au système dominant. Dans les pays socialistes industrialisés, elles constituent dans la plupart des cas des courroies de transmission des politiques de l'État. Mais, leur implantation dans les pays en voie de développement depuis la fin de la dernière guerre donne naissance à une série de problèmes nouveaux qui permettent de mieux saisir leur véritable nature. Dans les trois cas qui nous intéressent, le système coopératif, contrairement à ce qui se passe ordinairement dans les pays capitalistes, ne fut pas une création des paysans de la base. Il fut, comme dans la plupart des pays du même type, inspiré directement par l'État et le parti au pouvoir qui en faisaient un élément essentiel de leur politique agricole et de leur idéologie.

Nous espérons avoir montré plus haut comment lorsque, dans nos trois pays, les coopératives eurent la possibilité de se transformer en mouvement social, de déboucher sur la scène politique et de menacer les classes dominantes, elles furent vite renvoyées à leurs fonctions techno-économiques par le pouvoir en place.

Au Sénégal, il n'existait avant l'indépendance ni agriculture moderne ni grandes exploitations ni par conséquent de bourgeoisie agraire : le système

²⁶ Claude Meillassoux, *Anthropologie économique des Gauro de Côte-d'Ivoire*, La Haye, Mouton, 1964.

coopératif a donc facilement pu s'y étendre à l'ensemble du secteur arachidier, déplaçant au passage une mince couche d'intermédiaires locaux, étrangers pour la plupart. Cependant, au moment où, grâce à l'animation rurale, le mouvement coopératif s'est présenté comme un nouveau mode d'encadrement politique dans les campagnes, menaçant cette fois la nouvelle classe politique en formation (députés, fonctionnaires, commerçants africains, etc.) on lui a vite fait comprendre ses limites à l'occasion de la crise politique qui amena la chute du président Dia.

La Tunisie possédait au contraire une agriculture moderne et concentrée, dominée sans doute par les colons étrangers, mais où les grands propriétaires tunisiens avaient une large part. Cette couche sociale, alliée à la bourgeoisie commerciale de Tunis, avait eu assez peu de place dans le mouvement d'indépendance et subséquemment dans la direction du parti unique composé plutôt de professionnels, de fonctionnaires et de syndicalistes. La fraction technocratique de la classe politique dominante, représentée par Ben Salah, semble avoir voulu liquider définitivement, après les colons étrangers, le reste de la bourgeoisie terrienne et commerçante autochtone, en sapant ses bases économiques par l'extension du système coopératif à l'ensemble du commerce et de l'agriculture. L'opération paraît avoir surtout raté parce qu'elle s'attaquait en même temps à la paysannerie moyenne et aussi parce qu'une partie de la classe politique avait elle-même commencé à s'assurer des bases économiques du côté de la terre et du commerce. Loin d'amener une nouvelle alliance entre classe politique et paysannerie aux dépens de la bourgeoisie capitaliste, la coopérativisation accélérée détermina au contraire une fusion accélérée de la classe politique et de la bourgeoisie traditionnelle au détriment de la majorité paysanne abandonnée à son sort.

Le cas du Cuba est beaucoup plus ambigu. La bourgeoisie agraire, cubaine ou étrangère, qui exploitait une agriculture de type moderne fut vite expropriée par la révolution qui put ainsi compter rapidement sur un secteur étatique intégré où les ouvriers agricoles, permanents ou temporaires, ont vu leur niveau de vie considérablement augmenté. Les 200 000 petits paysans restés ou devenus propriétaires après la révolution ont été incités de multiples façons à se joindre à des coopératives qui, tout en améliorant leur niveau de vie, les rapprocheraient du projet socialiste commun aux autres classes du pays.

À l'occasion de la « bataille des dix millions de tonnes », le processus s'est accéléré de façon à intégrer définitivement et sans douleur le reste de la classe paysanne à l'ensemble des travailleurs cubains. Encore ici, à partir des microplans et du contrôle économique de l'État, le rôle d'abord prévu pour les coopératives a été réduit à sa plus simple expression, sans cependant qu'aucune section du monde paysan en soit économiquement affectée.

3 - On peut donc affirmer, à partir de nos trois cas, qu'il y a contradiction manifeste entre une idéologie qui fait jouer aux coopératives un rôle primordial dans la participation des paysans au processus de développement et le fonctionnement quotidien des unités de production. Les trois expériences

étudiées illustrent le rôle de masquage de la réalité joué par l'idéologie coopérative. Le « socialisme africain » de Senghor comme le « socialisme destourien » de Bourguiba, niant l'existence de classes sociales en terre africaine, ont bien pu voir les coopératives comme moyen privilégié de souder la nation dans un unique projet de développement économique. Les crises politiques qui ont affecté chacun de ces pays ont pourtant montré comment des classes sociales différentes ou des fractions de classe y poursuivaient des projets divergents. Le système coopératif y est alors apparu comme le meilleur moyen pour la classe politique dominante de faire passer la masse paysanne au mode de production capitaliste de façon à lui soutirer le surplus nécessaire à l'entretien d'une administration de plus en plus coûteuse : l'insuccès relatif de l'entreprise à d'ailleurs incité les dirigeants de ces pays à la compléter par un recours de plus en plus massif à l'aide extérieure.

À Cuba, le surplus demandé à l'agriculture n'a pas été obtenu de la seule petite paysannerie : il semble avoir été le fait de l'ensemble des travailleurs ruraux et urbains à travers leur participation temporaire ou permanente aux travaux agricoles. Cependant, le système coopératif y a aussi été le véhicule privilégié pour faire passer une couche sociale potentiellement réticente au mode de production socialiste.

Dans aucun de ces cas, le système coopératif n'apparaît véritablement comme cet instrument privilégié de participation, transmettant au sommet les désirs des travailleurs de la base. De ce côté, les trois expériences semblent un échec total.

On peut donc affirmer en conclusion que le système coopératif, même lorsqu'il se développe dans un contexte favorable, ne préside pas à la naissance d'un nouveau type de société, mais sert plutôt à faciliter le passage de classes encore marginales au mode de production dominant, soit capitaliste, soit socialiste. Au delà de l'idéologie exprimée, ce sont les intérêts de la classe politique au pouvoir qui l'emportent sur la participation populaire.

Résumé

[Retour à la table des matières](#)

Il s'agit de synthétiser les principaux apports théoriques de trois recherches sur les coopératives et leur implication dans le processus de développement, effectuées à Cuba, en Tunisie et au Sénégal entre 1963 et 1973. Dans les trois cas, une idéologie faisant la plus grande place au système coopératif accompagnait une expérience de développement qu'elle prétendait inspirer. Mais, dans

chacun de ces pays, à l'occasion d'une crise politique plus ou moins grave, le rôle dominant du secteur coopératif fut remis en question par les élites dirigeantes.

Il semble bien qu'il soit difficile de considérer le système coopératif comme un mode de production en lui-même. Qu'il s'implante au sein d'une société socialiste ou capitaliste, il est vite neutralisé lorsque, se transformant en mouvement social, il risque de remettre en cause le pouvoir des classes dominantes dans ces sociétés. C'est cet échec relatif du mouvement coopératif que nous avons eu l'occasion d'observer dans les trois sociétés étudiées. On peut donc affirmer que le système coopératif n'y présida pas à la naissance d'un nouveau type de société, mais servit plutôt à faciliter le passage au mode de production dominant, soit capitaliste, soit socialiste. Au-delà de l'idéologie exprimée, ce furent les intérêts de la classe politique au pouvoir qui l'emportèrent sur la participation populaire.

ABSTRACT

[Cooperatives, Participation and Development : Senegal, Tunisia, Cuba.] This paper synthesizes the major points of three research studies, carried out between 1963 to 1973, on cooperatives and their effects on the developmental process. Whereas the national ideology is held to be causal in the developmental process, it is especially central among the cooperatives. Nonetheless, during political crises, in all three nations, which vary in their degree of gravity, the leadership role of the cooperatives is strongly attacked by the political elite. It seems difficult to consider the cooperative system as a mode of production in itself. The cooperatives, whether in socialist or capitalist societies, become rapidly neutralized when the attempt to become social movements for they are perceived as challenging the power of the elites in their society. Nonetheless the cooperative movements' failures are relative. They do facilitate economic changes, whether in the socialist or capitalist direction, even if they do not lead to widespread transformations in social organization. Widespread political participation remains dependent on the political leadership regardless of ideologies expressed.

RESUMEN

[Cooperativas, participacion y desarrollo : Senegal, Tunez, Cuba] Se trata de sintetizar los principales aportes teoricos de tres investigaciones sobre las cooperativas y su implicacion en el proceso de desarrollo, efectuados en Cuba, en Tunez y en Senegal entre 1963 y 1973. En los tres casos una ideologia pretendio inspirar una experiencia de desarrollo dando una gran importancia al sistema cooperativo. Pero, en cada uno de estos paises, con ocasion de una crisis politica mas o menos grave, el rol dominante del sector cooperativo, fue puesto en cuestion por las élites dirigentes. Parece que es muy dificil considerar el sistema cooperativo como un modo de produccion en si mismo. Que el se implante en el seno de una sociedad socialista o capitalista, es rapidamente neutralizado cuando se transforma en movimiento social, cuando

puede poner en causa el poder de las clases dominantes de esas sociedades. Es este fracaso relativo del movimiento cooperativo que hemos tenido la ocasión de observar en las tres sociedades estudiadas. Podemos en consecuencia afirmar que el sistema cooperativo no precipitó el nacimiento de un nuevo, tipo de sociedad, sino que por el contrario sirvió, para facilitar el pasaje al modo de producción dominante, ya sea capitalista o socialista. Fuera de la ideología expresada, fueron los intereses de la clase política en el poder que ganaron sobre la participación popular.

Fin du texte